

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE  
ET DU GREFFE

---

**AVIS PUBLIC**

---

ÉTAPE 1 DU PROCESSUS

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-U53-95 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-U53 - PLAN DE ZONAGE ET GRILLES – ZONES HT-252, CT-923 ET CT-924**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 23 mai 2023, le conseil a adopté le premier projet de règlement suivant :
  - Règlement numéro 2023-U53-95 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 - Plan de zonage et grilles - Zones Ht-252, Ct-923 et Ct-924.

**Objet du règlement**

2. Ce projet de règlement vise à :
  - Interdire les usages spécifiquement permis pour la catégorie d'usages « commerce d'hébergement (c13) » sauf les auberges et interdire les catégories « d'usages habitation en commun (h4) » et « commerce de récréation intérieure (c9) » avec les dispositions particulières qui s'y rattachent dans la zone Ht-252;
  - Agrandir la zone Ct-924 à même une partie de la zone Ct-923;
  - Autoriser la catégorie d'usage habitation de type « projet intégré d'habitation (h5) » dans la zone Ct-924;
  - Ajouter des dispositions particulières applicables à un projet intégré d'habitations dans la zone Ct-924.

**Assemblée publique de consultation**

3. Conformément à la résolution adoptée par le conseil municipal lors de la séance du 23 mai 2023, **ce premier projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique de consultation.**
4. Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

**Modalité pour l'assemblée publique de consultation**

5. L'assemblée publique de consultation se tiendra le 15 juin 2023 à 18 heures dans la salle Georges-Vanier située à l'hôtel de ville au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts

**Approbation référendaire**

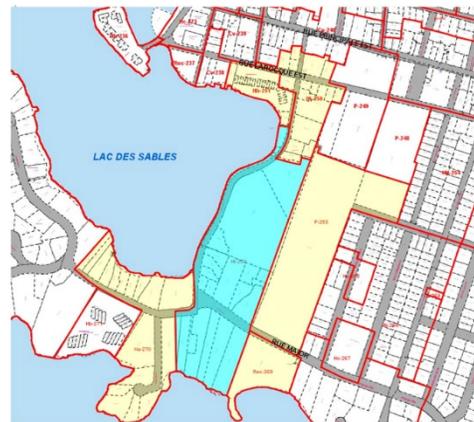
6. Ce premier projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

**Zones concernées**

7. Les zones concernées par ce premier projet de règlement sont les zones suivantes et elles sont délimitées par les voies de circulation suivantes :

Ht-252 :

- Au nord du lac des Sables;
- À l'est du lot 5 746 128 du cadastre du Québec, de l'avenue Nantel et du lac des Sables;
- Au sud des lots 5 746 828, 5 747 096, 5 747 100, tous du cadastre du Québec;
- À l'ouest des lots 5 747 094 et 5 746 771, tous du cadastre du Québec.



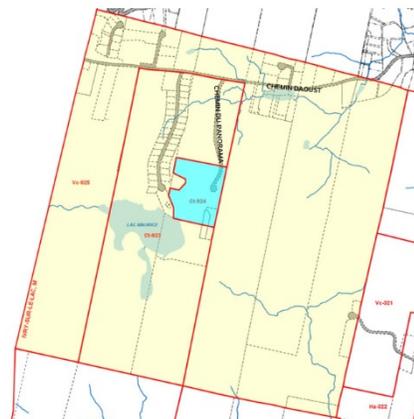
Ct-923 :

- Au nord du lot 5 909 908 du cadastre du Québec;
- À l'est des lots 5 581 798 et 5 581 999, tous du cadastre du Québec;
- Au sud du chemin Daoust;
- À l'ouest des lots 5 580 352 et 5 579 797, tous du cadastre du Québec.



Ct-924 :

- Au nord du lac Maurice et d'une partie du lot 5 579 797 du cadastre du Québec;
- À l'est des lots 5 579 686, 5 579 908 et 5 581 857, tous du cadastre du Québec;
- Au sud d'une partie du lot 5 579 797 du cadastre du Québec;
- À l'ouest du lot 5 580 352 du cadastre du Québec.



#### Documents à être consultés

8. Le premier projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance (séance du 23 mai 2023 - Ville) » (<https://ville.sainte-agathe-des-monts.qc.ca/conseil-municipal-documents-pour-consultation/>) ou à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse [greffe@vsadm.ca](mailto:greffe@vsadm.ca) ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.
9. Une présentation détaillée du projet ainsi que des plans des zones concernées mentionnées à la section « Zones concernées » du présent avis seront disponibles pour consultation sur le site Internet de la Ville, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance (séance du 23 mai 2023) » (<https://ville.sainte-agathe-des-monts.qc.ca/conseil-municipal-documents-pour-consultation/>) ou à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse [greffe@vsadm.ca](mailto:greffe@vsadm.ca) ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260 au plus tard la veille de la consultation publique.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 31 mai 2023.

Anny Després, greffière adjointe